



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Puy-de-Dôme

Document unique
Evaluation des risques professionnels
Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001



PETR Le Grand Clermont

AVERTISSEMENT

• Référentiel

Articles L.4121-1 à L.4121-5 et R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail,
Article 108-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Circulaire ministérielle n° RDFB1314079C de juin 2013

L'évaluation a priori des risques professionnels constitue un des principaux leviers de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Fonction Publique Territoriale. Elle constitue un moyen essentiel de préserver la santé et la sécurité des agents par un diagnostic systématique et exhaustif des facteurs de risques auxquels ils peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

- L'apport des connaissances scientifiques et l'évolution des conditions de travail ont mis en évidence de nouveaux risques professionnels (amiante, risques à effets différés liés aux substances dangereuses, troubles-musculo-squelettiques, risques psychosociaux...), qui soulignent la nécessité de renforcer l'analyse préventive des risques.
- Dans cette perspective, en reposant sur une approche globale et pluridisciplinaire (c'est-à-dire à la fois technique, médicale et organisationnelle) la démarche d'évaluation doit permettre de comprendre et de traiter l'ensemble des risques professionnels.
- Introduite en droit français du travail en 1991, l'évaluation des risques a connu, avec la parution du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, une nouvelle avancée. Ainsi, les acteurs de la prévention disposent désormais d'une base tangible pour la définition de stratégies d'action dans chaque collectivité.
- Le présent document vise à fournir à la collectivité des éléments de droit et de méthode utiles pour réaliser cette évaluation et en faciliter la compréhension par l'ensemble des acteurs. La méthode proposée par le Centre de gestion de la fonction publique du Puy de Dôme repose sur un instrument relativement exhaustif mais dont la mise en œuvre demeure néanmoins souple. Elle s'appuie sur les enseignements tirés des expériences dans la Fonction Publique Territoriale impulsées par le service Prévention, depuis 2003.

L'obligation de transcrire dans un document les résultats de l'évaluation des risques n'est pas qu'une obligation matérielle. Elle représente la première étape de la démarche générale de prévention qui **incombe à l'employeur**. Mais cette formalisation doit aussi contribuer au dialogue social au sein des collectivités, sur l'évaluation elle-même, et au delà sur la conception et la réalisation des mesures de prévention qui devront, en tant que de besoin, faire suite à l'évaluation des risques.

Pour les mairies, la validation du document unique doit faire l'objet d'une **délibération** du conseil municipal car cette compétence ne peut être déléguée au maire par le conseil municipal (article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales).

L'exécution de cette délibération peut se matérialiser par la signature du document unique par le maire.

Les textes ne prévoient pas, dans cette hypothèse, l'obligation de formaliser le document unique par la signature d'un arrêté.

Pour les EPCI, et en application de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, cette procédure de validation est à mettre en œuvre par l'organe délibérant de l'établissement public qui peut déléguer au président une partie de ses attributions, à l'exception de celles limitativement énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT.

Au regard de ces dispositions, le document unique peut être édicté **par arrêté du président de l'EPCI uniquement s'il a reçu délégation de l'organe délibérant**.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**) **est consulté sur le document unique** dans le cadre des programmes et rapports annuels (articles 39, 49 et 50 du décret 85-603 modifié).



L'obligation de réalisation de l'évaluation des risques et la retranscription dans un document unique incombe à l'employeur



• Important

En application de l'article R 4121-4 du Code du travail, Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition notamment des agents, des membres du CHSCT, du médecin de prévention et des représentants du personnel. Un avis indiquant les modalités d'accès des travailleurs au document unique est affiché à une place convenable et accessible dans les lieux de travail. Pour les collectivités disposant d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur.

SOMMAIRE

1. Présentation de la collectivité		Page 7
2. Evaluation des risques professionnels : Méthodologie		Page 11
3. Evaluation des risques par unité de travail		Page 15
Evaluation unité de travail	Unité 1 DIRECTION	Page 15
Evaluation unité de travail	Unité 2 CHARGE DE MISSION	Page 19
Evaluation unité de travail	Unité 3 INSTRUCTION	Page 24
Evaluation unité de travail	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	Page 29
4. Grille d'évaluation		Page 32
5. Proposition d'un Plan d'actions		Page 34
Proposition de Plan d'actions	Unité 1 DIRECTION	Page 34
Proposition de Plan d'actions	Unité 2 CHARGE DE MISSION	Page 37
Proposition de Plan d'actions	Unité 3 INSTRUCTION	Page 40
Proposition de Plan d'actions	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	Page 42
6. Pénibilité au travail		Page 44

	Evaluation des risques professionnels Document unique	Document unique 4.xlsx
	PETR Le Grand Clermont	
	1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	

Adresse : 72 avenue d'Italie , 63000 CLF

Autorité territoriale M.Le Président D.ADENOT représenté par le Directeur M R. ROQUEFEUIL

N° Tel : 04 73 25 01 16

Courriel : administration@legrandclermont.fr

Assistant de Prévention ou Conseiller en Prévention

Nom / Prénom	téléphone	Mail
--------------	-----------	------

GRUPE DE TRAVAIL

Autorité territoriale	Assistant de Prévention	Médecin du travail	Préventeurs CdG 63
M.ADENOT		Mme JACQUES	M.PERONNET

DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE

TOTAL	15,00
--------------	-------

Unité de travail	Nombre d'agent	EqTP	Date Evaluation
Unité 1 DIRECTION	4	2,50	06/11/2018
Unité 2 CHARGE DE MISSION	6	5,00	
Unité 3 INSTRUCTION	6	6,20	
Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	2	1,30	

INDICATEUR DE LA COLLECTIVITE

Les indicateurs RPS :

Taux d'absentéisme pour raisons de santé

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent =
 Nombre de jour d'arrêts pour maladie / Nombre total d'agents

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Taux abs	3,93	9,80	2,13		

Taux de rotation des agents :

Taux de rotation des agents = Somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année / Effectif moyen de l'année n

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Taux rotation	0,23	0,54	0,29		

Taux de visite sur demande au médecin de prévention :

Le taux de visite sur demande au médecin de prévention correspond au nombre de demande de visite spontanée au médecin de prévention, pour 100 agents.

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Nb de visite	<i>cf avec service de prévention</i>				

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel :

Il faut comptabiliser le nombre d'actes de violence

Physique envers le personnel, en distinguant 4 catégories : ceux émanant du personnel avec ou sans arrêt de travail et ceux émanant des usagers avec ou sans arrêt de travail,

	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
Nb d'agression du personnel sans arrêt	0	0	0		
Nb d'agression du personnel avec arrêt	0	0	0		
Nb d'agression des usagers sans arrêt	0	0	0		
Nb d'agression des usagers avec arrêt	0	0	0		



Détail des effectifs at affectation par Unité de Travail

Liste des agents au 19/12/2019

AGENT Nom et prénom	En part Equivalent temps plein 35 h			
	Unité 1 DIRECTION	Unité 2 CHARGE DE MISSION	Unité 3 INSTRUCTION	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION
ABEL-BRESOLIN Julie			100,00%	
ALLEMAND Laetitia			100,00%	
ANGO Moïra		100,00%		
SADEG Meïssa-Fanny			100,00%	
CICCIARI Chrisline			70,00%	30,00%
FAURE Jean-Denis		100,00%		
JONARD Gaëlle			100,00%	
LUCIANI Vanessa	100,00%			
MOULINIAU Julien		100,00%		
NOBECOURT Stéphanie				100,00%
OBERLE Céline		100,00%		
PARRAIN Hervé	50,00%		50,00%	
PONS Nicolas			100,00%	
PORTAL Corinne	50,00%	50,00%		
PROUHEZE Jérôme	50,00%	50,00%		
Total	2,50	5,00	6,20	1,30
Part %	16,67%	33,33%	41,33%	8,67%
Nb de personne	4	6	7	2
Total	15,00			

2. EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : Méthodologie

Le service Prévention, dans le cadre de sa mission de conseil auprès des Collectivités ayant souhaité bénéficier de ses prestations, propose une démarche d'évaluation des risques professionnels.

Objectif :

Répondre aux obligations du Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 : l'employeur doit retranscrire les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique.

La mise en place de cette démarche d'évaluation des risques professionnels se déroule en 5 étapes :

2.1. Préparation :

Mise en place d'un groupe de travail afin de piloter la démarche d'évaluation des risques au sein de la collectivité. Il est composé de :

- Un conseiller en Prévention du Centre de Gestion,
- Un représentant de l'autorité territoriale,
- Le médecin de prévention,
- Les correspondants sécurité (responsable sécurité, Assistant de prévention),
- Les délégués du personnel, membres du CHSCT (le cas échéant),
- Un représentant d'une unité de travail.

Lors de cette préparation, les membres du groupe de travail réaliseront une première visite des locaux de travail avec rencontre des agents en situation afin d'appréhender les conditions réelles de travail.

Suite à cette visite, les Unités de travail seront définies.

Exemple :

Secteur	Service	Activités
Service technique	Espaces verts	Elagage

2.2. Identification et évaluation des risques :

L'identification et l'évaluation des risques se fait selon une liste des risques non exhaustive mais volontairement ouverte.

Liste des risques :

Chute de plain-pied,	Incendie et explosion,
Chute de hauteur,	Risques liés à l'éclairage,
Effondrements et chute d'objets,	Utilisation d'écran,
Manutention manuelle,	Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques,
Ergonomie,	Risque Biologique,
Risques routiers et conduite d'engin ,	Manque d'hygiène,
Circulation piétonne,	Rayonnement,
Risques liés aux machines et outils,	Entreprises extérieures,
Bruit,	Agressions,
Vibrations,	Risques psychosociaux,
Risque chimique,	Noyade...
Amiante,	
Aération et assainissement de l'air,	
Risque électrique,	

Lors de cette réunion (environ 1h par corps de métier) la liste des risques est passée en revue et une cotation de chaque exposition est déterminée selon la méthode basée sur la définition d'un risque.

RISQUE = GRAVITE POTENTIELLE x EXPOSITION
--

La **gravité potentielle** du risque se décline suivant deux critères :

- La gravité du risque
- La maîtrise du risque

L'**exposition du personnel** au danger se décline, également en deux critères :

- La durée d'exposition
- Le pourcentage de l'effectif total soumis à ce risque

Voici la déclinaison de ces quatre critères qui définissent le risque :

• **La gravité du risque**

- 0 = Nulle – Pas de lésions
- 1 = Lésions Mineures – Accident sans Arrêt
- 4 = Significatif – Accident sans séquelles avec Arrêt
- 7 = Critique – Accident de Service avec séquelles - Maladie professionnelle
- 10 = Mortel

• **Maîtrise du risque**

- 0 = Risque supprimé / Sécurité intrinsèque
- 1 = Très Bonne / Risque Isolé / Protections Collectives
- 4 = Bonne / Equipements Protection Individuelles
- 7 = Insuffisante / Risque signalé – Affichage
- 10 = Nul / Aucune maîtrise / Rien n'est fait

• **Durée d' exposition**

- 0 = Nulle – Non exposé
- 1 = Rare – Quelques heures par an
- 4 = Courte – Quelques heures par mois
- 7 = Fréquente – Quelques heures par semaine
- 10 = Très Importante – Quelques heures par jour

• **Effectif exposé**

- 0 = Nul – 0% de l'effectif total
- 1 = Réduit – Entre 0 et 15%
- 4 = Significatif – Entre Supérieur à 15 % et égale à 45 %
- 7 = Important – Entre Supérieur à 45 % et égale à 75 %
- 10 = Très Important - > 75 %

Les notations sont attribuées par le groupe de travail participant à l'évaluation à partir des éléments fournies par la collectivité et ses agents, ainsi qu'à partir des éléments qui ont pu être montrés lors des visites de site.

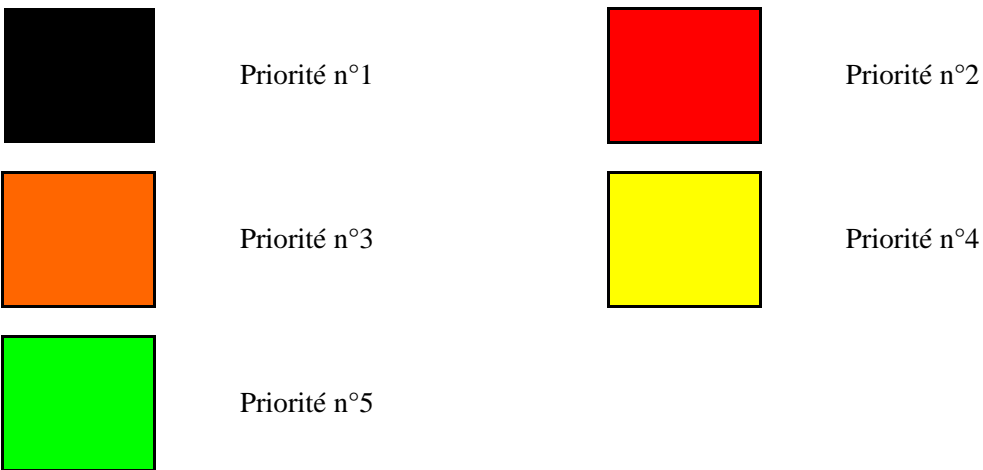
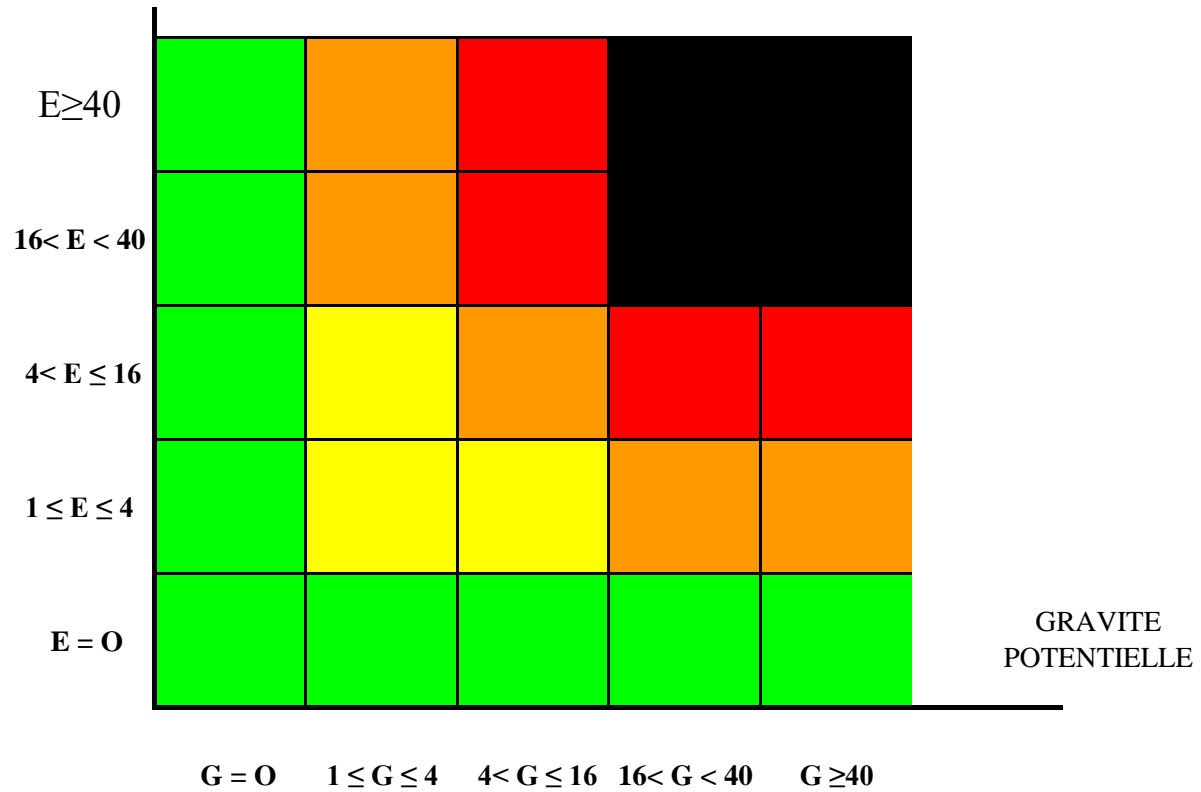
Il appartient à l'autorité territoriale d'en vérifier l'exactitude et qui reste est propriétaire du présent document.

Le CDG 63 décline toute responsabilité quant à l'utilisation et l'interprétation de ces données basées sur des informations déclaratives qui n'engageraient que ceux les ayant fournies.

L'ensemble des risques est hiérarchisé selon le principe suivant :

Matrice de hiérarchisation des risques

EXPOSITION DU PERSONNEL



2.3. Retranscription de l'évaluation dans le document unique

Dans cette démarche, les étapes de rédaction sont prises en charge par le service prévention du Centre de Gestion qui formule des propositions qu'il appartient à l'autorité territoriale de valider.

Exemple de retranscription pour une unité de travail pour deux risques (chute de plain-pied, chute de hauteur) :

Date de rédaction :	Effectif total:						
Date de mise à jour :	Effectif concerné:						
Rédacteur :	Effectif (pourcentage):						%
Participants :							
Unité de travail :							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée d'exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied							
Chute de hauteur							

2.4. Rédaction du plan d'action

Un plan d'action est défini pour chacun des risques relevés en tenant compte :

- du degré d'urgence du problème à traiter, en fonction du niveau de risque (notation),
- des contraintes technico-économique liées aux solutions retenues (coût, délai de réalisation...).

2.5. Réévaluation

L'autorité territoriale est responsable de la mise à jour du document :

- Au moins une fois par an,
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- Lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est apportée.

A chaque réévaluation, il convient dans un premier temps de vérifier que le découpage en unité de travail est toujours cohérent (ajout ou suppression de compétences, de "métiers" etc...).

Ensuite, vérifier les données relatives à l'effectif en équivalent temps plein de chaque unité de travail.

Enfin, en fonction des évolutions (avancement du plan d'action) procéder à la mise à jour des notes pour les critères de gravité, maîtrise et durée d'exposition.

Procéder comme à l'évaluation d'origine en associant des agents (le ou les mêmes voir un nouveau) aux groupe de travail.

Chaque nouvelle évaluation donne lieu à un nouveau plan d'actions.

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	mardi 6 novembre 2018	Effectif total: 15,00 Effectif concerné: 2,50 Effectif (pourcentage): 16,67
Date de mise à jour :	mardi 6 novembre 2018	
Rédacteur :	Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle	
Participants :	Direction - LUCIANI Vanessa, Portal Corinne, PARRAIN Hervé CDGFPT 63 - Conseiller Hygiène et sécurité - M.PERONNET Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle	

Unité de travail :		Unité 1 DIRECTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques dans le bureau de la direction) Déplacement sur sites (boue, pente...).	4	7	7	4	784
Chute de hauteur	oui	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	4	4	256
Effondrement et chutes d'objets	oui	Le responsable de service ADS est parfois à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur.	4	7	1	4	112
Manutention manuelle	oui	Les réunions et événementiels organisés à l'extérieur induisent de déplacer des cartons, des bouteilles d'eau. Un diable et un caddie sont à disposition, un ascenseur et la possibilité de se garer sur un terre-plein facilitent les déplacements.	1	4	4	4	64
Ergonomie	oui	La mise sous pli est un geste répété cependant maîtrisé par l'entraide et donc dilué à plusieurs. Elle est ponctuelle. Absence de posture contraignante. L'impact des gestes systématiques lié à l'usage de la souris est maîtrisé (cf./ utilisation écran)	1	4	1	4	16

Unité de travail :		Unité 1 DIRECTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, évènements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	4	7	7	4	784
Circulation piétonne	oui	Les déplacements piéton sont amenés à s'intensifier avec la mise en œuvre du projet de la voie verte (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les voies publiques sont sécurisées.	4	4	4	4	256
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent (massicot, agrafeuse, ciseaux...)	1	4	7	4	112
Bruit	oui	Les postes de direction disposent d'un bureau individuel sauf celui de directeur adjoint développement territorial.	1	1	1	4	4
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non	Pas de produit, entretien des locaux géré par un prestataire extérieur.					NC
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	4	196
Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	4	112
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multiprises et cordon d'alimentation tendu)	4	7	1	4	112
Incendie - Explosion	oui	Si les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs)	4	7	1	4	112

Unité de travail :		Unité 1 DIRECTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques liés à l'éclairage	oui	Les bureaux sont équipés de luminaires fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif.	1	4	10	4	160
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran (à n'utiliser qu'en cas de pathologies épaules, coudes...) La directrice utilise un ordinateur portable qui ne permet pas de respecter les préconisations idéales (hauteur, éloignement, orientation).	1	4	10	4	160
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans le bureaux côté rue (Pôle urbanisme). Le froid est ressenti l'hiver les bureaux côté cour (Direction générale et directeur adjoint développement). Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	4	7	10	4	1120
Risque biologique	oui	Il arrive que l'eau ne soit pas fraîche à la sortie des robinets, ce qui interroge sur sa qualité. La Régie Mialon a dépêché un plombier qui est intervenu sur une fuite d'eau chaude.	4	4	7	4	448
Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampouinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	1	4	4	4	64
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	4	4	4	4	256

Unité de travail : Unité 1 DIRECTION							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Agressions	oui	Les risques d'agression physique et verbale existent dans le cadre des altercations possibles (réunions publiques, pression des élus) et, ultime recours, en séparant les personnes (gestion des équipes) en sus des risques d'intrusion dans les locaux de personnes étrangères.	4	4	4	4	256
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p>1/ intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire, l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme, les enjeux et les diagnostics génèrent un stress à titre d'exemple pour la partie ADS.</p> <p>2 / Emotionnel : Le management et la réactivité dans la gestion des conflits entre les personnes sont inhérents aux postes.</p> <p>3 / Autonomie : Le travail s'effectue dans un cadre de confiance .</p> <p>4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf./ repas de fin d'année) renforcent la bonne entente. Les réunions de direction n'existent pas avec régularité.</p> <p>5 / Conflits de Valeur : Aucun conflit de valeurs n'a été identifié, les encadrants doivent travailler avec des élus aux orientations politiques variées.</p> <p>6 / Insécurité de la situation de travail: Une insécurité latente existe du fait de la nature institutionnelle de la structure (contrainte institutionnelles et économiques, nature conventionnelle du service ADS qui limite sa durée à 5 ans)</p>	4	4	10	4	640

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :		vendredi 7 décembre 2018					Effectif total:		15,00
Date de mise à jour :		vendredi 7 décembre 2018					Effectif concerné:		5,00
Rédacteur :		Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle					Effectif (pourcentage)		33,33
Participants :		Chargés de mission - FAURE Jean-Denis, OBERLE Céline, ANGO Moïra Directrice du PETR - LUCIANI Vanessa CDGFPT 63 - Conseiller Hygiène et sécurité - M.PERONNET Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle							
Unité de travail :		Unité 2 CHARGE DE MISSION							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale		
Chute de plain pied	oui	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques, cartons au sol dans le bureau ANP, Urba)	4	7	7	4	784		
Chute de hauteur	oui	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	1	4	64		
Effondrement et chutes d'objets	non						NC		
Manutention manuelle	oui	Les réunions et événementiels organisés à l'extérieur induisent de déplacer des cartons, des bouteilles d'eau. Un diable et un caddie sont à disposition, un ascenseur et la possibilité de se garer sur un terre-plein facilitent les déplacements.	1	4	4	4	64		
Ergonomie	oui	La mise sous pli est un geste répété cependant maîtrisé par l'entraide et donc dilué à plusieurs. Elle est ponctuelle. Absence de posture contraignante. L'impact des gestes systématiques lié à l'usage de la souris est maîtrisé (cf./ utilisation écran)	1	4	4	4	160		

Risque Routier - Conduite d'engins	oui	<p>Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération.</p> <p>Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire.</p> <p>Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver.</p> <p>Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels.</p> <p>Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante.</p> <p>Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.</p>	4	7	7	4	784
Circulation piétonne	oui	<p>Les déplacements piéton (formations, parking automobile, sur site).</p> <p>Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les voies publiques sont sécurisées.</p>	4	4	7	4	448
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent (massicot, agrafeuse, ciseaux...)	1	4	7	4	112
Bruit	oui	<p>Les fenêtres n'isolent pas suffisamment des bruits de la rue.</p> <p>Le bureau est partagé pour 3 chargés de mission (développement territorial, PAT, LEADER). Il en résulte une gêne potentielle à l'occasion des échanges téléphoniques du collègue.</p>	1	7	10	4	280
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non						NC
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino ancien et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	4	196

Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	4	112
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	4	7	1	4	112
Incendie - Explosion	oui	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement pour le chargé de mission LEADER situé au 2nd étage (sanitaires au 3ème accessible par l'escalier excentré au fond du couloir)	4	7	1	4	112
Risques liés à l'éclairage	oui	Les bureaux sont équipés de luminaires fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif (hormis le bureau du chargé de mission ANP dont l'éclairage est indirect)	1	4	4	4	64
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran.	1	4	10	4	160
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas et le bureau (PAT) côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur. Le bureau du chargé de mission URBANISME situé dans l'angle du bâtiment est particulièrement impacté par les changements de saison (rayonnement, froid). Le bloc de climatisation avec évacuation par la fenêtre n'est pas adapté.	4	7	10	4	1120
Risque biologique	oui	Il arrive que l'eau ne soit pas fraîche à la sortie des robinets, ce qui interroge sur sa qualité. La Régie Mialon a dépêché un plombier qui est intervenu sur une fuite d'eau chaude.	4	4	7	4	448

Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	1	4	4	4	64
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	4	4	4	4	256
Agressions	oui	Des tensions sans être agression existent sur le poste chargé de mission Urbanisme . Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	4	4	1	4	64

Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><u>1/ intensité du travail :</u> L'évolution de l'environnement juridique (règlementations) des différentes missions oblige à être en veille juridique.</p> <p><u>2 / Emotionnel :</u> Les blocages institutionnelles liés au changement des politiques publiques, l'orientation et la négociation dans les débats, le positionnement comme intermédiaire entre les institutions et les bénéficiaires sont autant de facteurs de tension émotionnelle.</p> <p><u>3 / Autonomie :</u> L'autonomie dont ils disposent est à double tranchant : autonomes au sein du PETR, ils se trouvent en situation d'isolement sur leur mission propre dans la structure elle-même, un isolement accentué par l'absence de réseaux véritable à l'extérieur de la structure.</p> <p><u>4 / Rapports sociaux :</u> Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf./ repas de fin d'année) renforcent la bonne entente.</p> <p><u>5 / Conflits de Valeur :</u> Ce thème récurrent lors des entretiens annuels s'inscrit dans les relations avec les partenaires sociaux.</p> <p><u>6 / Insécurité de la situation de travail:</u> Les personnes recrutées sur un poste permanent le sont à contrat à durée déterminée en l'absence de fonctionnaire répondant au profil. Les missions sur ces postes s'inscrivent dans des programmes pluri-annuels et certaines sont tributaires des appels à projets. Ce sont autant de paramètres générateurs d'incertitude sur le poste : il est nécessaire pour l'agent de recandidater en fin de programme.</p>	4	7	7	4	784
-----------------------	-----	--	---	---	---	---	-----

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :		vendredi 7 décembre 2018					Effectif total:		15,00
Date de mise à jour :		vendredi 7 décembre 2018					Effectif concerné:		6,20
Rédacteur :		Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle					Effectif (pourcentage):		41,33
Participants :		Instructeurs-ALLEMAND Laetitia, ABEL-BRISSOLIN Julie, JONARD Gaëlle, PONS Nicolas Directrice du PETR - LUCIANI Vanessa CDGFPT 63 - Conseiller Hygiène et sécurité - M.PERONNET Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle							
Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale		
Chute de plain pied	oui	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques) Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur sites (boue, pente...)	4	7	4	4	448		
Chute de hauteur	oui	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	4	4	256		
Effondrement et chutes d'objets	oui	Les agents sont à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur.	4	7	1	4	112		
Manutention manuelle	oui	La manutention se limite aux archives et parfois les ramettes de papier. Un chariot à roulette est à disposition. Le transport de l'ordinateur portable et des dossiers induit par le télétravail est facilité par un sac à dos à roulettes.	1	4	7	4	112		
Ergonomie	oui	Absence de posture contraignante. L'impact des gestes systématiques lié à l'usage de la souris est maîtrisé.	1	4	10	4	160		

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant variée de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, le type de déplacement ne justifie pas de formation. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante.	4	4	4	4	256
Circulation piétonne	oui	Les déplacements piéton ne sont pas fréquents (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques.	4	4	4	4	256
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent.	1	4	7	4	112
Bruit	oui	Les fenêtres n'isolent pas des bruits de la rue et la proximité des bureaux sur un même plateau peut générer une gêne. Des téléphones portables permettent aux agents de s'isoler lors des entretiens téléphoniques.	1	4	10	4	160
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non						NC
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	4	196
Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	4	112

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit être vigilant (puissance du matériel branché).	4	7	1	4	112
Incendie - Explosion	oui	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement car les agents situés au 2nd étage utilisent les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	4	7	1	4	112
Risques liés à l'éclairage	oui	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle mais l'éclairage par luminaire fluo direct est agressif.	1	4	4	4	64
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. Malgré tout, la lumière naturelle reflète sur les écrans des 2 postes situés au bout du plateau (Paul et Gaëlle). La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran et à la mobilité.	1	4	10	4	160
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	4	4	4	4	256
Risque biologique	oui	Il arrive que l'eau ne soit pas fraîche à la sortie des robinets, ce qui interroge sur sa qualité. La Régie Mialon a dépêché un plombier qui est intervenu sur une fuite d'eau chaude.	4	4	7	4	448

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	1	4	4	4	64
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants)	4	4	4	4	256
Agressions	oui	Le risque d'altercations (physiques ou verbales) émane des mécontentements s'exprimant durant l'instruction lors des échanges téléphoniques ou les permanences avec les usagers ou les élus. Il est maîtrisé en partie car les instructeurs se déplacent en binôme . Des intrusions peuvent se produire par l'entrée principale de la structure située au 3ème étage. Les instructeurs peuvent se trouver en situation d'isolement car leur poste se trouve au 2nd étage.	4	4	7	4	448

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p><u>1/ intensité du travail :</u> Le nombre des dossiers à instruire (répartis en portefeuilles réestimés annuellement) et l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme génèrent un stress que la solidarité organisée au sein du service atténue. Il existe dans cette unité une réelle culture métier assez proche de la "production" liée aux impératifs de délai et au nombre de dossiers.</p> <p><u>2 / Emotionnel :</u> Les refus découlant de l'instruction des dossiers sont validés par le supérieur hiérarchique et la décision finale appartient à l'autorité territoriale (compétence du maire). L'impact émotionnel que les mécontentements induisent est de ce fait limité.</p> <p><u>3 / Autonomie :</u> L'instructeur est autonome à 100% durant toute l'instruction d'un dossier.</p> <p><u>4 / Rapports sociaux :</u> Les rapports sociaux sont bons (travail en équipe, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf./ repas de fin d'année) ont vocation à renforcer la bonne entente.</p> <p><u>5 / Conflits de Valeur :</u> Les conflits de valeur sont inexistantes au sein de la structure mais peuvent surgir de manière récurrente avec certaines communes.</p> <p><u>6 / Insécurité de la situation de travail:</u> Il existe un sentiment d'insécurité lié à la durée déterminée de la convention liant le service ADS et les communes dont les dossiers sont instruits par lui (convention sur 5 ans)</p>	4	4	10	4	640

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	mardi 6 novembre 2018						Effectif total:	15,00
Date de mise à jour :	mardi 6 novembre 2018						Effectif concerné:	1,30
Rédacteur :	Assistante de prévention - CHAPIN Gaëlle						Effectif (pourcentage):	8,67
Participants :	Assistantes de gestion - NOBECOURT Stéphanie, CHAPIN Gaëlle Directrice du PETR - LUCIANI Vanessa CDGFPT 63 - Conseiller Hygiène et sécurité - M.PERONNET Assistante de prévention -CHAPIN Gaëlle							
Unité de travail :	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale	
Chute de plain pied	oui	Déplacements sur les deux caves une fois tous les 2 mois.	4	4	4	1	64	
Chute de hauteur	oui	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	4	1	64	
Effondrement et chutes d'objets	oui	Le rangement est rationalisé.	1	1	7	1	7	
Manutention manuelle	oui	Réception des livraisons du matériel administratif au moment du contrôle du service fait (cartons encombrants et lourds, rames de papier, produits d'hygiène) ainsi que le transport des archives d'un étage à l'autre une fois par an. Le chariot et l'ascenseur facilitent les déplacements.	4	4	4	1	64	
Ergonomie	oui	La mise sous plis pour les envois obligatoires des documents d'information avant chaque comité syndical (130 plis 5 fois par an), les envois 2 fois par an à l'intention des communes (106) ainsi la communication sur les éléments ponctuellement organisés par le PETR induit des gestes répétitifs.	4	7	4	1	112	
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Agents rarement amenés à circuler en voiture dans le cadre de leurs fonctions (déplacements exceptionnels pour le courrier, pour amener les véhicules au contrôle technique...). Les temps de déplacement sont pris en considération et permettent de s'organiser en conséquence.	4	4	1	1	16	
Circulation piétonne	oui	Agents rarement amenés à circuler à pieds (déplacements exceptionnels pour le courrier). Les temps de déplacement sont impartis et permettent de s'organiser en conséquence.	1	1	1	1	1	
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent (macico)	1	4	10	1	40	
Bruit	oui	Pour ce qui concerne le secrétariat général et l'accueil, le bureau est situé au niveau des espaces communs qui sont des lieux d'accueil du public et de circulation. Cela peut susciter un inconfort du fait des conversations. Néanmoins, cette gêne est limitée car ce bureau est personnel et clos.	4	4	7	1	112	
Vibrations	non						NC	

Unité de travail :		Unité 4 ASSISTANT DE GESTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques chimiques	non						NC
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	1	49
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	4	7	1	1	28
Incendie - Explosion	oui	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs) Il existe un risque d'isolement car l'agents situé au 2nd étage utilise les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	4	7	1	1	28
Risques liés à l'éclairage	oui	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle mais l'éclairage par luminaire fluo direct est agressif.	1	4	10	1	40
Utilisation d'écran	oui	Concernant le poste d'assistant de gestion ADS, la configuration du bureau face à la baie vitrée oblige, d'une part, à positionner l'écran en contre jour et non à 90° et, d'autre part, à avoir une position corporelle néfaste du fait des déplacements du fauteuil.	7	7	10	1	490

Unité de travail :		Unité 4 ASSISTANT DE GESTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	<p>Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :</p> <p>1/ intensité du travail : Flexibilité et technicité (logiciel, protocoles, standard téléphonique) inhérentes à la nature polyvalente et d'exécution des missions. Risque de sollicitation permanente par l'ensemble de la structure (bureau dans l'entrée du PETR, circulation dans le bureau quand l'agent se trouve en communication téléphonique) Organiser son temps de travail : parfois des lenteur ou dysfonctionnement des logiciels, institutions souvent difficiles à contacter, nombre aléatoire des dossiers ADS... Contrôle chronophage de la saisie des données sur le logiciel pour la plupart des dossiers ADS (la saisie par les mairies des informations contenues dans les CERFA n'est pas rigoureuse)</p> <p>2 / Emotionnel : Impact du phénomène de "culture de métier" (instruction ADS) sur les 2 postes de gestion administrative.</p> <p>3 / Autonomie : La grande autonomie dans le travail est à double tranchant pour ce qui concerne le poste de gestion administrative général dans la mesure où l'absence d'encadrement spécifique et de fil conducteur peut amener erreurs, oublis..., voire des situations conflictuelles.</p> <p>4 / Rapports sociaux : Le suivi du protocole hiérarchique dans une structure à taille humaine peut parfois susciter des incompréhensions et des sensations d'isolement. Au-delà, les rapports au sein de la structure sont bons : en témoignent les repas pris en commun.</p> <p>5 / Conflits de Valeur : NEANT</p> <p>6 / Insécurité de la situation de travail: Postes à caractère permanent occupés par des titulaires de la fonction publique.</p>	4	7	10	1	280

4. Grille d'évaluation

UNITES DE TRAVAIL		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Moyenne de la collectivité	Somme de la collectivité
		DIRECTION	CHARGE DE MISSION	INSTRUCTION	ASSISTANT DE GESTION		
EFFECTIFS		3	5	6	1	4	15
L I S T E D E S R I S Q U E S E V E N T U E L S	Chute de plain- pied	784	784	448	64	520	2080
	Chute de hauteur	256	64	256	64	160	640
	Effondrements et chutes d'objets	112	NC	112	7	77	231
	Manutention manuelle	64	64	112	64	76	304
	Ergonomie	16	160	160	112	112	448
	Risques routiers-Conduite d'engins	784	784	256	16	460	1840
	Circulation piétonne	256	448	256	1	240	961
	Risques liés aux machines et outils	112	112	112	40	94	376
	Bruit	4	280	160	112	139	556
	Vibrations	NC	NC	NC	NC	#DIV/0!	0
	Risque chimique	NC	NC	NC	NC	#DIV/0!	0
	Amiante	196	196	196	49	159	637
	Aération et assainissement de l'air	112	112	112	28	91	364
	Risque électrique	112	112	112	28	91	364
	Incendie explosion	112	112	112	28	91	364
	Risques liés à l'éclairage	160	64	64	40	82	328
	Utilisation d'écran	160	160	160	490	243	970
	Risques liés aux ambiances climatiques thermiques	1120	1120	256	64	640	2560
	Risque biologique	448	448	448	112	364	1456
	Manque d'hygiène	64	64	64	16	52	208
	Rayonnement	NC	NC	NC	NC	#DIV/0!	0
	Entreprises extérieures	256	256	256	64	208	832
	Agressions	256	64	448	1	192	769
Risques psychosociaux	640	784	640	280	586	2344	
Moyenne de l'UT		287	309	226	80	225	902
Somme de l'UT		5240	5404	4292	1616	16552	18632



5. PROPOSITION d'un PLAN D' ACTIONS

Date de rédaction:	mercredi 19 décembre 2018
date de mise à jour:	mercredi 19 décembre 2018
Rédacteur:	ASSISTANTE HYGIENE ET SECURITE G.CHAPIN
Participants:	

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 1 DIRECTION	28	40	1120	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans le bureaux côté rue (Pôle urbanisme). Le froid est ressenti l'hiver les bureaux côté cour (Direction générale et directeur adjoint développement). Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	Mettre un film réfléchissant sur les fenêtres côté rue. Coller un joint isolant côté cours (intervention déjà effectuée, à renouveler).				
Chute de plain pied	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques dans le bureau de la direction) Déplacement sur sites (boue, pente...).	Installer des goulottes contrastées fixées au sol.				
Chute de plain pied	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques dans le bureau de la direction) Déplacement sur sites (boue, pente...).	Inciter à l'emploi de chaussures adaptées				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire.	Prévoir une attestation sur l'honneur stipulant que la structure doit être informée en cas de suppression du permis de conduire.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Proposer une formation sur la sécurité routière.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Equiper les véhicules de pneus 4 saisons.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Protocole de remonter d'information sur tout soucis mécanique rencontré.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Imposer l'entretien des vélos et trottinette, le port de casque et de tenue fluo lors de ces déplacements (rédaction de règles de sécurité)				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 1 DIRECTION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Pour chaque véhicule : prévoir une 2ème tenue fluo, une couverture de survie, vérifier si une trousse de 1er secours est à disposition.				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risques psychosociaux	Unité 1 DIRECTION	16	40	640	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire, l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme, les enjeux et les diagnostics génèrent un stress à titre d'exemple pour la partie ADS. 2 / Emotionnel : Le management et la réactivité dans la gestion des conflits entre les personnes sont inhérents aux postes. 3 / Autonomie : Le travail s'effectue dans un cadre de confiance . 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf./ repas de fin d'année) renforcent la bonne entente. Les réunions de direction n'existent pas avec régularité. 5 / Conflits de Valeur : Aucun conflit de valeurs n'a été identifié, les encadrants doivent travailler avec des élus aux orientations politiques variées. 6 / Insécurité de la situation de travail: Une insécurité latente existe du fait de la nature institutionnelle de la structure (contrainte institutionnelles et économiques, nature conventionnelle du service ADS qui limite sa durée à 5 ans)	Mettre en place une réunion mensuelle "Ressources Humaines" réunissant l'unité de direction avec l'agent en charge des ressources humaines, afin de gagner en fluidité, en efficacité et en bonne entente au sein de la structure.				
Chute de hauteur	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	Fournir un 2ème escabeau pour qu'il y en ai un au 3ème étage				
Circulation piétonne	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Les déplacements piéton sont amenés à s'intensifier avec la mise en œuvre du projet de la voie verte (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les voies publiques sont sécurisées.	Procurer gilets fluo (être vu par les engins circulant)				
Circulation piétonne	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Les déplacements piéton sont amenés à s'intensifier avec la mise en œuvre du projet de la voie verte (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les voies publiques sont sécurisées.	Inciter à l'emploi de chaussures adaptées				
Circulation piétonne	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Les déplacements piéton sont amenés à s'intensifier avec la mise en œuvre du projet de la voie verte (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les voies publiques sont sécurisées.	Procurer des casques (risque de chute)				
Entreprises Extérieures	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrière est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	Mettre en place un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.				
Amiante	Unité 1 DIRECTION	49	4	196	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	Procéder au diagnostic amiante				
Utilisation d'écran	Unité 1 DIRECTION	4	40	160	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran (à n'utiliser qu'en cas de pathologies épaules, coudes...) La directrice utilise un ordinateur portable qui ne permet pas de respecter les préconisations idéales (hauteur, éloignement, orientation).	Envisager d'équiper le poste d'une station de travail ou le remplacer par un poste fixe.				
Risques liés à l'éclairage	Unité 1 DIRECTION	4	40	160	Les bureaux sont équipés de luminaires fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif.	Equiper les bureaux d'éclairages indirects (appliques)				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 1 DIRECTION	28	40	160	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important lété dans le bureaux côté rue (Pôle urbanisme). Le froid est ressenti l'hiver les bureaux côté cour (Direction générale et directeur adjoint développement). Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	Répéter auprès d'Auvergne Habitat la demande de changement des fenêtres côté cours.				
Effondrement et chutes d'objets	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	Le responsable de service ADS est parfois à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur.	Fixer les étagères au mur.				
Incendie - Explosion	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	Si les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs)	Renseigner les plans d'évacuation pour ce qui concerne les numéros d'urgence.				
Incendie - Explosion	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	Si les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs)	Former au maniement des extincteurs pour chaque nouvel arrivant.				
Incendie - Explosion	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	Si les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs)	Mettre en place le plan d'évacuation et le protocole avec désignation d'une personne référente par étage en cas d'évacuation et point de ralliement.				
Incendie - Explosion	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	Si les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs)	Procéder à des exercices d'évacuation 2/an.				
Risque Electrique	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Mise en place du contrôle annuel du réseau électrique (inspecteur SOCOTEC).				
Risque Electrique	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Fournir des rallonges et multiprises si risque de surcharge.				
Manque d'hygiène	Unité 1 DIRECTION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampouinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Afficher l'information relative à l'endroit, l'usage et contenu des trousses de secours.				
Manque d'hygiène	Unité 1 DIRECTION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampouinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Prévoir une trousse de secours à chaque étage.				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Manque d'hygiène	Unité 1 DIRECTION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Identifier un agent qui a bénéficié d'une formation secourisme.				
Manque d'hygiène	Unité 1 DIRECTION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Instaurer une formation aux 1ers secours				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	40	1120	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas et le bureau (PAT) côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur. Le bureau du chargé de mission URBANISME situé dans l'angle du bâtiment est particulièrement impacté par les changements de saison (rayonnement, froid). Le bloc de climatisation avec évacuation par la fenêtre n'est pas adapté.	Répéter auprès d'Auvergne Habitat la demande de changement des fenêtres côté cours.				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	40	1120	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas et le bureau (PAT) côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur. Le bureau du chargé de mission URBANISME situé dans l'angle du bâtiment est particulièrement impacté par les changements de saison (rayonnement, froid). Le bloc de climatisation avec évacuation par la fenêtre n'est pas adapté.	Mettre un film réfléchissant sur les fenêtres côté rue.				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	40	1120	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas et le bureau (PAT) côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur. Le bureau du chargé de mission URBANISME situé dans l'angle du bâtiment est particulièrement impacté par les changements de saison (rayonnement, froid). Le bloc de climatisation avec évacuation par la fenêtre n'est pas adapté.	Coller un joint isolant côté cours.				
Chute de plain pied	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques, cartons au sol dans le bureau ANP, Urba)	Installer des goulottes contrastées fixées au sol (ANP)				
Chute de plain pied	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques, cartons au sol dans le bureau ANP, Urba)	Prévoir des rangements pour évacuer les cartons au sol (ANP)				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Prévoir une attestation sur l'honneur stipulant que la structure doit être informée en cas de suppression du permis de conduire.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Proposer une formation sur la sécurité routière.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Equiper les véhicules de pneus 4 saisons.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Protocole de remonter d'information sur tout soucis mécanique rencontré.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Imposer l'entretien des vélos et trottinette, le port de casque et de tenue fluo lors de ces déplacements (équiper la structure d'un casque te gilet fluo, rédaction de règles de sécurité)				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules personnels. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante. Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien.	Pour chaque véhicule : prévoir une 2ème tenue fluo, une couverture de survie, vérifier si une trousse de 1er secours est à disposition.				
Risques psychosociaux	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : L'évolution de l'environnement juridique (réglementations) des différentes missions oblige à être en veille juridique. 2 / Emotionnel : Les blocages institutionnelles liés au changement des politiques publiques, l'orientation et la négociation dans les débats, le positionnement comme intermédiaire entre les institutions et les bénéficiaires sont autant de facteurs de tension émotionnelle. 3 / Autonomie : L'autonomie dont ils disposent est à double tranchant : autonomes au sein du PETR, ils se trouvent en situation d'isolement sur leur mission propre dans la structure elle-même, un isolement accentué par l'absence de réseaux véritable à l'extérieur de la structure. 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf./ repas de fin d'année) renforcent la bonne entente. 5 / Conflits de Valeur : Ce thème récurrent lors des entretiens annuels s'inscrit dans les relations avec les partenaires sociaux. 6 / Insécurité de la situation de travail : Les personnes recrutées sur un poste permanent le sont à durée déterminée en l'absence de fonctionnaire répondant au profil. Les missions sur ces postes s'inscrivent dans des programmes pluri-annuels et certaines sont tributaires des appels à projets. Ce sont autant de paramètres générateurs d'incertitude sur le poste : il est nécessaire pour l'agent de recandidater en fin de programme.	Envisager de mettre en place des échanges propres à chaque mission avec le supérieur hiérarchique sur des dossiers spécifiques nécessitant orientation ou arbitrage en dehors de réunions bi-mensuelles de pôle.				
Entreprises Extérieures	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	256	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrière est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	Mettre en place un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.				
Agressions	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	256	Des tensions sans être agression existent sur le poste chargé de mission Urbanisme . Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	Pour LEADER en particulier : Mettre en place un protocole qui assure au chargé de mission (tôt ou tard dans la journée) que personne ne peut pénétrer dans les locaux à son insu (fermeture à clé de la porte principale).				
Agressions	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	256	Des tensions sans être agression existent sur le poste chargé de mission Urbanisme . Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	Pour LEADER en particulier : Vérifier que personne n'est présent dans les locaux attribués à l'ADS et LEADER quand la porte intermédiaire est fermée à clé.				
Amiante	Unité 2 CHARGE DE MISSION	49	4	196	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino ancien et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	Un diagnostic par la structure est préconisé.				
Risque Electrique	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	4	112	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Mettre en place le contrôle annuel du réseau électrique (inspecteur SOCOTEC).				
Risque Electrique	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	4	112	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Fournir des rallonges et multiprises si risque de surcharge.				
Incendie - Explosion	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement pour le chargé de mission LEADER situé au 2nd étage (sanitaires au 3ème accessible par l'escalier excentré au fond du couloir)	Renseigner les plans d'évacuation pour ce qui concerne les numéros d'urgence.				
Incendie - Explosion	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement pour le chargé de mission LEADER situé au 2nd étage (sanitaires au 3ème accessible par l'escalier excentré au fond du couloir)	Démonstration du maniement des extincteurs pour chaque nouvel arrivant.				
Incendie - Explosion	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement pour le chargé de mission LEADER situé au 2nd étage (sanitaires au 3ème accessible par l'escalier excentré au fond du couloir)	Mettre en place du plan d'évacuation et d'un protocole avec désignation d'une personne référente en cas d'évacuation.				
Incendie - Explosion	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement pour le chargé de mission LEADER situé au 2nd étage (sanitaires au 3ème accessible par l'escalier excentré au fond du couloir)	Procéder à des exercices d'évacuation 2/an.				
Chute de hauteur	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	64	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	Acheter un escabeau dédié au 3ème étage.				
Risques liés à l'éclairage	Unité 2 CHARGE DE MISSION	4	16	64	Les bureaux sont équipés de luminaires fluo* avec éclairage direct, ce qui peut être agressif (homis le bureau du chargé de mission ANP dont l'éclairage est indirect)	Equiper les bureaux LEADER, PAT, URBA d'éclairages indirects (appliques)				
Manque d'hygiène	Unité 2 CHARGE DE MISSION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooing annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Afficher l'information relative à l'endroit, l'usage et contenu des trousses de secours.				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Manque d'hygiène	Unité 2 CHARGE DE MISSION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Une trousse de secours à chaque étage.				
Manque d'hygiène	Unité 2 CHARGE DE MISSION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Identifier un agent qui a bénéficié d'une formation secourisme.				
Manque d'hygiène	Unité 2 CHARGE DE MISSION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Instaurer une formation secourisme.				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement	
Risques psychosociaux	Unité 3 INSTRUCTION	16	40	640	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire (répartis en portefeuilles rééstimés annuellement) et l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme génèrent un stress que la solidarité organisée au sein du service atténue. Il existe dans cette unité une réelle culture métier assez proche de la "production" liée aux impératifs de délai et au nombre de dossiers. 2 / Emotionnel : Les refus découlant de l'instruction des dossiers sont validés par le supérieur hiérarchique et la décision finale appartient à l'autorité territoriale (compétence du maire). L'impact émotionnel que les mécontentements induisent est de ce fait limité. 3 / Autonomie : L'instructeur est autonome à 100% durant toute l'instruction d'un dossier. 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (travail en équipe, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf./ repas de fin d'année) ont vocation à renforcer la bonne entente. 5 / Conflits de Valeur : Les conflits de valeur sont inexistant au sein de la structure mais peuvent surgir de manière récurrente avec certaines communes. 6 / Insécurité de la situation de travail: Il existe un sentiment d'insécurité lié à la durée déterminée de la convention liant le service ADS et les communes dont les dossiers sont instruits par lui (convention sur 5 ans)						
Chute de plain pied	Unité 3 INSTRUCTION	28	16	448	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques) Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur sites (boue, pente...)	ADS : Vérifier l'emplacement des bureaux (optimisation pour éviter les fils au sol)					
Chute de plain pied	Unité 3 INSTRUCTION	28	16	448	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques) Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur sites (boue, pente...)	Installation de goulottes vissées et visibles (contraste)					
Chute de plain pied	Unité 3 INSTRUCTION	28	16	448	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques) Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur sites (boue, pente...)	Inciter à l'emploi de chaussures adaptées					
Chute de plain pied	Unité 3 INSTRUCTION	28	16	448	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques) Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur sites (boue, pente...)	Changer la moquette de l'escalier d'accès aux sanitaires du 3ème.					
Chute de plain pied	Unité 3 INSTRUCTION	28	16	448	Surface au sol encombrée (présence de fils électriques) Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur sites (boue, pente...)	Interdire l'accès à cette partie du 3ème étage.					
Agressions	Unité 3 INSTRUCTION	16	28	448	Le risque d'altercations (physiques ou verbales) émane des mécontentements s'exprimant durant l'instruction lors des échanges téléphoniques ou les permanences avec les usagers ou les élus. Il est maîtrisé en partie car les instructeurs se déplacent en binôme . Des intrusions peuvent se produire par l'entrée principale de la structure située au 3ème étage. Les instructeurs peuvent se trouver en situation d'isolement car leur poste se trouve au 2nd étage.	Mettre en place un protocole qui assure à l'instructeur isolé (tôt ou tard dans la journée) que personne ne peut pénétrer dans les locaux à son insu (fermeture à clé de la porte principale).					
Agressions	Unité 3 INSTRUCTION	16	28	448	Le risque d'altercations (physiques ou verbales) émane des mécontentements s'exprimant durant l'instruction lors des échanges téléphoniques ou les permanences avec les usagers ou les élus. Il est maîtrisé en partie car les instructeurs se déplacent en binôme . Des intrusions peuvent se produire par l'entrée principale de la structure située au 3ème étage. Les instructeurs peuvent se trouver en situation d'isolement car leur poste se trouve au 2nd étage.	Vérifier que personne n'est présent dans les locaux attribués à l'ADS et LEADER quand la porte intermédiaire est fermée à clé.					
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, le type de déplacement ne justifie pas de formation. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante.	Prévoir une attestation sur l'honneur stipulant que la structure doit être informée en cas de suppression du permis de conduire.					
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, le type de déplacement ne justifie pas de formation. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante.	Equiper les véhicules de pneus 4 saisons.					
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, le type de déplacement ne justifie pas de formation. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante.	Protocole de remonter d'information sur tout soucis mécanique rencontré.					
Circulation piétonne	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les déplacements piéton ne sont pas fréquents (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques.	Procurer gilets fluo (être vu par les engins circulant).					

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	Répéter auprès d'Auvergne Habitat la demande de changement des fenêtres côté cours.				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	Mettre un film réfléchissant sur les fenêtres côté rue.				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les baies génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	Coller un joint isolant côté cours.				
Entreprises Extérieures	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants)	Mise en place d'un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.				
Amiante	Unité 3 INSTRUCTION	49	4	196	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	Un diagnostic par la structure est préconisé.				
Circulation piétonne	Unité 3 INSTRUCTION	49	4	160	Les fenêtres n'isolent pas des bruits de la rue et la proximité des bureaux sur un même plateau peut générer une gêne. Des téléphones portables permettent aux agents de s'isoler lors des entretiens téléphoniques.	Prévoir des casque (chutes).				
Utilisation d'écran	Unité 3 INSTRUCTION	4	40	160	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90°. Malgré tout, la lumière naturelle reflète sur les écrans des 2 postes situés au bout du plateau (Paul et Gaëlle). La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran et à la mobilité.	Film réfléchissant sur les fenêtres par lesquelles la lumière extérieure reflète sur les bureaux de Paul et de Gaëlle.				
Effondrement et chutes d'objets	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Les agents sont à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur.	Fixation des étagères au mur.				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Deux véhicules de services sont mis à dispositions pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, le type de déplacement ne justifie pas de formation. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus doivent être adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les ordres de mission sont fournis et les permis de conduire contrôlés tous les ans. Néanmoins la procédure de contrôle des permis de conduire reste insuffisante.	Pour chaque véhicule : prévoir une 2ème tenue fluo, une couverture de survie, vérifier si une trousse de 1er secours est à disposition.				
Circulation piétonne	Unité 3 INSTRUCTION	4	28	112	Utilisation de matériel de bureautique classique récent.	Inciter à l'emploi de chaussures adaptées				
Risque Electrique	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit être vigilant (puissance du matériel branché).	Mettre en place un contrôle annuel du réseau électrique (inspecteur SOCCOTEC).				
Risque Electrique	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement car les agents situés au 2nd étage utilisent les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Fournir des rallonges et multiprises si risque de surcharge.				
Incendie - Explosion	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement car les agents situés au 2nd étage utilisent les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Renseigner les plans d'évacuation pour ce qui concerne les numéros d'urgence.				
Incendie - Explosion	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement car les agents situés au 2nd étage utilisent les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Démonstration du maniement des extincteurs pour chaque nouvel arrivant.				
Incendie - Explosion	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement car les agents situés au 2nd étage utilisent les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Mise en place du plan d'évacuation et d'un protocole avec désignation d'une personne référente en cas d'évacuation.				
Incendie - Explosion	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ne sont à jour. Il existe un risque d'isolement car les agents situés au 2nd étage utilisent les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Procéder à des exercices d'évacuation 2/an.				
Risques liés à l'éclairage	Unité 3 INSTRUCTION	4	16	64	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle mais l'éclairage par luminaire fluo direct est agressif.	Equiper les bureaux d'éclairages indirects (appliqués)				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Utilisation d'écran	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	49	10	490	Concernant le poste d'assistant de gestion ADS, la configuration du bureau face à la baie vitrée oblige, d'une part, à positionner l'écran en contre jour et non à 90° et, d'autre part, à avoir une position corporelle néfaste du fait des déplacements du fauteuil.	Prévoir une rallonge qui permette de placer l'écran à 90°.				
Risques psychosociaux	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	10	280	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ Intensité du travail : Flexibilité et technicité (logiciel, protocoles, standard téléphonique) inhérentes à la nature polyvalente et d'exécution des missions. Risque de sollicitation permanente par l'ensemble de la structure (bureau dans l'entrée du PETR, circulation dans le bureau quand l'agent se trouve en communication téléphonique) Organiser son temps de travail : parfois des lenteur ou dysfonctionnement des logiciels, institutions souvent difficiles à contacter, nombre aléatoire des dossiers ADS. Contrôle chronophage de la saisie des données sur le logiciel pour la plupart des dossiers ADS (la saisie par les mairies des informations contenues dans les CERFA n'est pas rigoureuse) 2/ Emotionnel : Impact du phénomène de "culture de métier" (instruction ADS) sur les 2 postes de gestion administrative. 3/ Autonomie : La grande autonomie dans le travail est à double tranchant pour ce qui concerne le poste de gestion administrative général dans la mesure où l'absence d'encadrement spécifique et de fil conducteur peut amener erreurs, oublis..., voire des situations conflictuelles. 4/ Rapports sociaux : Le suivi du protocole hiérarchique dans une structure à taille humaine peut parfois susciter des incompréhensions et des sensations d'isolement. Au-delà, les rapports au sein de la structure sont bons : en témoignent les repas pris en commun. 5/ Conflits de Valeur : NEANT 6/ Insécurité de la situation de travail : Postes à caractère permanent occupés par des titulaires de la fonction publique.	Mettre en place une réunion mensuelle "Ressources Humaines" entre l'unité direction et l'agent en charge des RH, pour gagner en fluidité, en efficacité et en bonne entente au sein de la structure. Envisager une collaboration pour les opérations de mise sous pli (contribution au climat social et à l'ambiance d'équipe).				
Ergonomie	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	4	112	La mise sous pli pour les envois obligatoires des documents d'information avant chaque comité syndical (130 plis 5 fois par an), les envois 2 fois par an à l'intention des communes (106) ainsi la communication sur les éléments ponctuellement organisés par le PETR induit des gestes répétitifs.	Mettre en place un protocole d'entraide pour les périodes concernées.				
Chute de hauteur	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	16	4	64	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol. Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	Acheter un escabeau dédié au 3ème étage.				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	16	4	64	Les bureaux sont exposés côté rue très chaud en été. Ils sont équipés de climatiseurs.	Mettre un film réfléchissant sur les fenêtres côté rue.				
Entrepris Extérieures	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	16	4	64	Les protocoles d'intervention des prestataires extérieurs n'ont pas été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrière est modéré (balcons et garde fou existants)	Mise en place d'un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.				
Amiante	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	49	1	49	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	Un diagnostic par la structure est préconisé.				
Risques liés à l'éclairage	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	4	10	40	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle mais l'éclairage par luminaire fluo direct est agressif.	Equiper les bureaux d'éclairages indirects (appliques)				
Risque Electrique	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	1	28	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Mettre en place un contrôle annuel du réseau électrique (inspecteur SOCOTEC).				
Risque Electrique	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	1	28	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique n'est pas remplie. L'usage de multiprises doit rester vigilant pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf./ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Fournir des rallonges et multiprises si risque de surcharge.				
Incendie - Explosion	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	1	28	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs)	Renseigner les plans d'évacuation pour ce qui concerne les numéros d'urgence.				
Incendie - Explosion	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	1	28	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs) Il existe un risque d'isolement car l'agents situé au 2nd étage utilise les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Démonstration du maniement des extincteurs pour chaque nouvel arrivant.				
Incendie - Explosion	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	1	28	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs) Il existe un risque d'isolement car l'agents situé au 2nd étage utilise les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Mise en place du plan d'évacuation et d'un protocole avec désignation d'une personne référente en cas d'évacuation.				
Incendie - Explosion	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	28	1	28	Si les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, ni protocole ni formation ni exercice d'évacuation ne sont à jour (structure sur plusieurs niveaux et pas de connaissances précises ou organisées des personnes présentes (agents et visiteurs) Il existe un risque d'isolement car l'agents situé au 2nd étage utilise les sanitaires situés au 3ème et accessible par un escalier excentré du reste de la structure (au fond du couloir).	Procéder à des exercices d'évacuation 2/an.				
Manque d'hygiène	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	4	4	16	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampouinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Afficher l'information relative à l'endroit, l'usage et contenu des trousse de secours.				
Manque d'hygiène	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	4	4	16	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampouinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Une trousse de secours à chaque étage.				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Manque d'hygiène	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	4	4	16	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Identifier un agent qui a bénéficié d'une formation secourisme.				
Manque d'hygiène	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	4	4	16	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf./ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours n'est pas vérifiée. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente font défaut.	Instaurer une formation secourisme.				
Agressions	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	1	1	1	L'accueil suggère un risque d'agression verbal ou physique qui reste marginal mais néanmoins stressant. Assistante de gestion ADS : Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	Mettre en place un protocole qui assure à l'instructeur isolé (tôt ou tard dans la journée) que personne ne peut pénétrer dans les locaux à son insu (fermeture à clé de la porte principale).				
Agressions	Unité 4 ASSISTANT DE GESTION	1	1	1	L'accueil suggère un risque d'agression verbal ou physique qui reste marginal mais néanmoins stressant. Assistante de gestion ADS : Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	Vérifier que personne n'est présent dans les locaux attribués à l'ADS et LEADER quand la porte intermédiaire est fermée à clé.				